

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 9. Paris : Un an... 35 fr. Six mois... 20. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, rue Favart, 14; BLAVETTE, r. d. Lombards, 23.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co., Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR.

10 Février 1881.

Chronique générale.

A la Chambre des députés, la proposition de loi de M. Naquet, tendant au rétablissement du divorce, a été repoussée par 247 voix contre 216.

Le Sénat a adopté en première lecture le projet de loi sur la liberté de réunion.

On s'attendait cependant à une délibération sérieuse sur un sujet aussi grave, et lorsqu'aucun orateur ne s'est présenté à la tribune pour prendre la parole...

Avant-hier a eu lieu au ministère de l'intérieur une conférence entre le nonce du Pape, M. Constans et M. Flourens, directeur du service des cultes.

Le nonce a fait savoir au ministre de l'intérieur et des cultes que plusieurs des congrégations expulsées, qui avaient en France de vastes domaines agricoles et même des établissements industriels, ne pouvaient pas rester dans un statu quo qui les ruine...

M. Constans a répondu que le gouvernement n'avait jamais eu l'intention d'apporter aucune entrave à la négociation ou à la gréance des propriétés; que, pourtant, il ne

pourrait pas se dispenser de surveiller ces opérations et changements, afin de s'assurer que la constitution de société civile ne sera pas une réorganisation déguisée des congrégations dissoutes; que, là où les propriétaires vendraient, il n'y aurait rien à dire; mais que, dans le cas d'une simple substitution de personnes, l'autorité prendrait toutes ses précautions pour que la loi ne fût pas éludée.

La question des conflits qui se sont élevés entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité administrative relativement à la police des églises et aux sermons a été également traitée, et le nonce et le ministre se sont mis d'accord à ce sujet.

Le Rappel, journal toujours bien informé, contient des détails fort intéressants relatifs à l'opinion de M. Gambetta et de M. Grévy sur le rétablissement du scrutin de liste.

On sait que M. Guillot, député de l'Isère, a déposé une proposition tendant à ce que la Chambre soit nommée pour quatre ans avec renouvellement du quart des membres chaque année.

M. Gambetta, qui primitivement s'était rallié à cette proposition, a changé d'avis devant l'observation qui lui a été faite par ses amis que le système de M. Guillot fatiguerait le corps électoral en l'appelant trop fréquemment au scrutin.

Lundi, dans un déjeuner auquel assistaient plusieurs membres de la Chambre, parmi lesquels MM. Chalamey, Chaley, Dannelle, Bernardin, de Penlevoy, le président de la Chambre s'est déclaré partisan d'un nouveau système consistant à élire la Chambre pour six ans, avec le renouvellement du tiers de ses membres tous les deux ans; M. Gambetta a de nouveau affirmé qu'il prendrait part à la discussion.

Quant à M. Grévy, il a déclaré dernièrement à plusieurs députés républicains que, bien que partisan en principe du scrutin de liste, il préférerait le scrutin d'arrondissement, parce que ce dernier avait toujours été favo-

nable à la République, tandis que le premier, en 1849 et en 1871, avait trompé l'espoir des républicains.

Nous lisons dans la Patrie :

« Il nous semble qu'il est un détail important selon nous, dans la politique générale, et ayant trait aux résultats des élections municipales que la presse a omis de constater : c'est le silence gardé par les journaux officiels sur le caractère de la nomination des maires et des adjoints élus par les conseillers.

Les feuilles républicaines nous ont bien dit et redit que les élections municipales avaient été excellentes pour la République, que les populations rurales avaient elles-mêmes affirmé leur attachement aux institutions que nous subissons; mais on s'est bien gardé de fournir les preuves de ces déclarations, en citant les chiffres fournis par les journaux locaux.

Or, voici que la lumière commence à se faire, bon gré, mal gré, sur ce point. Déjà la Patrie avait pu constater que la victoire des républicains n'était ni aussi brillante, ni aussi réelle qu'on affectait de le crier par dessus les toits parlementaires; aujourd'hui nous trouvons dans le Journal de Genève, dont le correspondant est républicain dévoué, une révélation qu'il est bon de signaler.

Détail curieux et que je garantis : L'enlèvement des crucifix des écoles de Paris a coûté au gouvernement cinq cents conseils municipaux dans les campagnes, où il a été exploité par la propagande réactionnaire. Le même correspondant dément le bruit d'après lequel il aurait été question « d'exécuter » les congrégations de femmes. Il rapporte à ce propos qu'un haut fonctionnaire lui a dit : « Je suis convaincu que, si l'on voulait faire pareille chose, près de soixante préfets enverraient leur démission et que la plupart des officiers de gendarmerie les imiteraient. »

Nous enregistrons ces aveux, mais nous croyons devoir y ajouter un commentaire :

Ce n'est pas par centaines que les persécutions ont fait perdre à la République des conseillers municipaux, c'est par milliers; nous sommes convaincus que près des deux tiers des municipalités rurales appartiennent aux conservateurs dans beaucoup de départements. Une série de documents, de lettres que nous avons sous les yeux nous permettent de dire que les charges toujours croissantes qui écrasent les classes laborieuses de la campagne, ont provoqué un heureux mouvement de réaction.

Nous ne prétendons pas que ce mouvement s'affirmera aux élections générales législatives, mais nous sommes profondément convaincus que si le parti libéral le veut, et le veut bien, il enrayera certainement le mouvement révolutionnaire dont le gouvernement a pris l'initiative et la direction.

Le budget de la guerre de 1882 s'élève à 575,505,532 fr. pour la partie ordinaire, à 55,089,143 fr. pour la partie extraordinaire. Ce budget présente, par rapport à celui de 1881, une augmentation de 52 millions 254,047 fr. pour la partie ordinaire, de 46,458,857 fr. pour la partie extraordinaire. L'effectif prévu pour 1882 est de 474,974 hommes, 143,062 chevaux, non compris la gendarmerie. C'est à 37 hommes et 467 chevaux près, le même effectif que pour 1881.

Les élections pour le renouvellement de soixante-quinze sénateurs des départements auront lieu définitivement au commencement de janvier 1882. Le budget du ministère de l'intérieur le constate, en effet, d'une manière officielle par l'ouverture d'un crédit de 370,000 fr. pour couvrir la dépense de l'indemnité à allouer aux délégués municipaux des vingt-neuf départements appelés à renouveler leur représentation sénatoriale.

Il est toujours fortement question d'un voyage que se proposerait de faire à Vienne

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

— Allons, dit-il, voici un nouveau prétendant que je t'annonce, mais il est loin de te présenter les mêmes avantages que le premier. M^{me} de Grénaff a un neveu, âgé de vingt-quatre ans, fort bien, dit-elle, spirituel et parfaitement élevé. Il habite ordinairement la campagne qu'il aime beaucoup, ce qui dénote des goûts tranquilles. Il se plaît aussi à Paris, où les meilleures relations lui sont acquises. Il est de très-bonne famille, mais ne possède pas de fortune. M^{me} de Grénaff a avoué à ma femme que, frappée de la merveilleuse analogie que tes goûts et ton caractère offrent avec ceux de son neveu, elle avait souvent rêvé de vous voir unis; mais la différence de dot lui faisait craindre par délicatesse de nous entretenir de cette pensée. Cependant, enhardi par les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, elle vient de nous confier son désir. Je veux bien surmonter la répugnance que j'éprouve à te marier à un homme sans fortune, mais, remarque-le, tu ne triompheras pas si facile-

ment des privations que tu rencontreras dans une position amoindrie par la faute.

— Je ne tiens pas à l'argent, murmurai-je.

— Alors, je vais écrire à quelques personnes dont M^{me} de Grénaff m'a donné l'adresse. Si les renseignements me conviennent, j'inviterai la baronne à faire venir son neveu et à te le présenter.

Il sortit de mes lèvres un oui qui me fit frissonner. Il me sembla que, par cette parole soumise encore à bien des conditions, je venais de lier ma vie. Mon père m'embrassa et me dit :

— Ne sois pas si effrayée, je n'engagerai ma parole et la tienne que lorsque nous aurons vu M. de Montpollin.

Les renseignements demandés sont arrivés promptement. Mon père m'a remis les lettres. Elles se ressemblent toutes. Elles vantent l'esprit de ce jeune homme, affirment sa bonne réputation et s'étendent particulièrement sur sa parfaite éducation. Ces mots : « courtoisie, manières exquises, » reviennent à chaque ligne. C'est tout ce que je peux savoir.

C'est déjà quelque chose, dit la marquise. Ordinairement, une grande délicatesse dans les procédés suppose un peu de cette même délicatesse dans les sentiments. Cependant, aujourd'hui, on interprète quelquefois si étrangement ces mots : éducation parfaite !

— Hélas ! c'est ce que je pense, soupira la jeune

filie. Et, pourtant, de cet homme complètement inconnu je serai la fiancée demain; car, d'après ce que l'on dit, son extérieur ne doit pas être si défavorable qu'à première vue j'aie lieu de repousser son alliance.

Tout à coup, fondant en larmes :

— Quel mariage ! s'écria-t-elle, quel mariage ! oh ! si je pouvais fuir, me réfugier au Sacré-Cœur ou dans mon château... La Providence, en laquelle je me confie, ne m'abandonnera pas.

— N'en doutez pas, ma pauvre enfant ! dit M^{me} de Valbret.

Déjà, dit Renée en joignant les mains, je regarde comme un bienfait du ciel que cette entrevue si décisive ait lieu chez vous et sous vos yeux.

— Sous mes yeux ? Chez moi ? Que voulez-vous dire, mon enfant ?

— Quoi ! s'écria Renée au comble de l'étonnement, vous ignorez que ce soir, chez vous, nous devons rencontrer M^{me} de Grénaff et ce M. de Montpollin ?

— Eh bien ! ma fille, dit la marquise, rendez grâce de ceci à M^{me} de Broz. Elle m'a fait consentir à recevoir M^{me} de Grénaff et un sien parent dont je n'ai pas même demandé le nom. Mais je ne savais pas qu'elle eût adressé une invitation à votre famille. Est-elle prévenue que ce jeune homme vous recherche ?

— Non, certainement. M^{me} de Grénaff et mon père ont voulu profiter d'une rencontre fortuite.

— M^{me} de Broz vous connaît donc ?

— Beaucoup. M. de Broz est parent éloigné de mon père. Ils ont toujours conservé ensemble des relations, et quand M^{me} de Broz a passé par Paris pour se rendre dans sa famille, elle a fait de la musique avec M^{me} Vangaramenghen et avec moi.

— Tout s'explique.

J'ignorais alors qu'elle fût votre nièce. C'est cette invitation, reçue hier, qui m'a fait connaître votre retour à Paris, et pour venir vous trouver, j'ai pu heureusement profiter de la présence d'une de mes cousines de Belgique. Ce n'était pas au milieu d'une brillante réunion que je voulais vous revoir d'abord. Il me fallait être seule, parler du passé joyeux, du présent redoutable, vous ouvrir mon cœur....

— Ah ! chère enfant, que vous avez bien fait !

— Ma cousine est bonne, continua Renée, elle me gardera le secret. Elle m'a conduite à la chapelle du Jésus et doit revenir m'y chercher. Je vous quitte, chère Madame, je suis déjà en retard. La marquise senna.

— Attendez une minute, Renée, dit-elle, je vais vous faire accompagner.

— A quoi bon ? la chapelle est si près !

— Non, dit M^{me} de Valbret, tandis que la jeune Bresseuse se montrait discrètement, voici ma femme

M. Gambetta, et le *Tagblatt* de Berlin, revenant longuement sur ce projet, affirme que ce voyage serait d'une importance politique exceptionnelle, et que le président de la Chambre se rencontrerait avec M. de Bismarck dans la capitale d'Autriche-Hongrie.

Le but de cette visite serait celui d'annoncer aux puissances continentales sa candidature à la présidence, et de la sorte de se rendre possible aux yeux de ces puissances.

Nous enregistrons ce bruit sans y attacher, d'ailleurs, d'importance.

Parmi les fonctionnaires dont les appointements vont être augmentés, figurent, dit-on, les commissaires de police de 3^e, 4^e et 5^e classe.

On propose d'élever les traitements de la 5^e classe, de 4,440 à 4,800 fr.; ceux de la 4^e de 4,800 à 2,400 fr., et ceux de la 3^e, de 2,400 à 3,000 fr.

La petite République d'Andorre, grande à peine comme un canton, est à cette heure en pleine anarchie. On s'y bat, ce qui n'était point arrivé depuis longtemps.

La lutte a commencé le 3 février au village d'Encamp, qui a été tout à coup envahi par une bande armée. Puis Canillo a été occupé à son tour.

Les populations de ces deux villages, qu'on dit dévouées à la France, avaient à leur tête Miquel Vidal, chef du ministère public en Andorre. Celui-ci a été blessé dans le combat et fait prisonnier.

Plusieurs familles se sont réfugiées sur le territoire français pour fuir la guerre civile. Comme nous l'avons annoncé, le vignier français a donné sa démission dès le début du conflit; mais il paraît que l'autorité de l'évêque d'Urgel, investi du pouvoir, est méconnue et impuissante à empêcher les troubles.

La guerre civile qui ensanglante cette petite République, d'une tranquillité légendaire, a une cause bien misérable, la tentative d'introduction d'une maison de jeux à Andorre. La population s'est partagée en deux camps, l'un favorable aux jeux, l'autre hostile, et aujourd'hui voilà les deux partis aux prises à coups de fusil.

Il est à croire que le gouvernement français et le gouvernement espagnol seront obligés d'intervenir pour rétablir la paix dans cette pauvre vallée.

LES EMPLOYÉS

DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Une campagne est entreprise, depuis longtemps, par certains journaux, contre les compagnies de chemins de fer relativement à leurs employés.

On dit que la discipline à laquelle sont soumis ces employés, mécaniciens, conducteurs, aiguilleurs, est trop sévère; que les compagnies leur imposent des amendes trop fortes ou qu'elles les révoquent trop facilement.

de chambre que je mets à votre service.

Et, serrant une dernière fois la jeune fille dans ses bras :

— Renée, dit-elle, que Dieu soit béni pour me permettre de veiller un peu sur votre avenir! Quoi que l'on fasse, quoi que l'on dise, souvenez-vous-en (je vous le recommande au nom de notre chère Fanny, ma sœur d'affection et votre seconde mère), souvenez-vous, dis-je, de ne laisser surprendre aucune question avant que je vous donne mes avis. Ce soir je prendrai à part ce jeune homme, je le ferai causer et, avec ma vieille expérience, je distinguerai bientôt quelles sont ses idées et ses habitudes. Pour vous, renfermez-vous dans ces simples paroles : « Je répondrai demain. » Adieu, mon enfant chérie, au revoir dans quelques heures.

— Ah! dit Renée, je m'en retourne le cœur presque léger. Vos paroles soulèvent le poids qui m'étauillait. Je ne suis donc plus seule devant l'angoisse et peut-être le danger. Maintenant que votre affection se dresse à côté de moi, j'espère!... Ses yeux étaient encore mouillés de larmes, mais un sourire passait sur ses lèvres, quand elle quitta M^{me} de Valbret.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

Ces plaintes ne se comprennent guère si l'on examine les motifs de la sévérité des compagnies. Il s'agit, en effet, de la sécurité des voyageurs, sécurité qui peut être compromise à chaque instant par un employé négligent et qui pourrait compter sur l'indulgence des règlements.

Que les amendes soient supprimées, et que les compagnies n'aient plus le droit absolu de révoquer les employés négligents; et l'on verra les accidents qui seront le résultat d'une pareille situation.

Si les Chambres votaient le projet de loi qui tend à modifier les rapports des compagnies avec leurs employés, les voyages en chemin de fer n'offriraient plus aucune sécurité. Il ne nous semble pas possible que les intérêts du public soient ainsi sacrifiés par ceux qui ont la mission de les défendre.

M. Bellaigue, ancien président de l'ordre des avocats à la Cour de cassation, vient de résumer dans un mémoire les principaux arguments qui sont invoqués contre ledit projet de loi par tous les esprits politiques.

L'éminent juriste démontre que ce projet porte atteinte à la liberté des conventions, à l'égalité des parties contractantes, à la sécurité du public, et qu'il est même préjudiciable aux employés en faveur desquels il a été imaginé.

Les compagnies sont responsables; donc elles doivent avoir l'autorité sur leurs agents, et l'on ne s'explique point qu'un tribunal spécial vienne s'ingérer dans des questions de punitions ou de révocations.

Le tribunal proposé se composerait du juge de paix et de deux arbitres choisis par les parties; c'est-à-dire que le juge de paix resterait en somme le juge unique. Comment ce juge appréciera-t-il les nécessités d'un service qu'il ne connaît pas?

Au sujet des caisses de retraite et des prélèvements sur les salaires, M. Bellaigue prouve que le projet de loi, en brisant l'association tontinière, causerait à tous les agents un préjudice irréparable.

Certes, la situation des employés des chemins de fer est intéressante comme celle de tous les travailleurs; mais nous ne voyons pas qu'il soit juste de faire pour eux une législation spéciale, surtout quand cette législation aurait le grave inconvénient de rendre le service des chemins de fer plus difficile, moins sûr, et par conséquent d'exposer plus souvent la vie des voyageurs.

Nous ne doutons pas que la discussion ne fasse évanouir ce projet.

Etranger.

ESPAGNE. — Les crises ministérielles ne durent pas longtemps chez nos voisins. Une dépêche de Madrid, 8 février, 8 heures du soir, donne la composition suivante du nouveau ministère :

Président du conseil, M. Sagasta;
Ministre des affaires étrangères, le marquis Vega de Armijo;
Ministre des finances, M. Camacho;
Ministre de la justice, M. Alonzo Martinez;
Ministre de la guerre, maréchal Martinez Campos;
Ministre de la marine, amiral Pavia;
Ministre des travaux publics, M. Alvarada;
Ministre des colonies, M. Léo Castillo;
Ministre de l'intérieur, M. V. Gonzalès.
Le nouveau cabinet prête serment ce soir. Le bruit court que le maréchal Concha remplacera le marquis de Molins en qualité d'ambassadeur à Paris.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 février.

La Bourse est livrée aux mêmes incertitudes. Notre 5 0/0 oscille de 119.50 à 119.40. On est à 88.30 sur l'Italien.

La Banque de France est à 3,840. L'action du Crédit foncier voit mettre en discussion le cours de 1,600; mais on ne s'éloigne pas de ce prix.

Les achats du comptant font la contre-partie des défaillances toutes passagères à la spéculation. Les conditions dans lesquelles va être augmenté le capital social, sont trop favorables pour que la reprise ne soit pas prochaine. On demande également des actions du Crédit foncier agricole d'Algérie. Cette société a des affaires considérables en préparation. Parmi les titres qui attirent en ce moment l'attention des capitaux, il faut noter les obligations de 100 fr. 5 0/0 de la Rente mutuelle. Ce sont des valeurs vraiment populaires, les intérêts se payent par trimestre comme les arrérages de nos rentes, et les conditions de remboursement sont des plus avantageuses.

On est à 1,200 et 1,203.50 sur la Banque de Paris. Le Crédit général français se traite pour ces deux séries d'actions à 807.50 et 825. La Société de dépôts et comptes courants est immobile à 710. La Banque nationale est très-faible à 620. La Banque de prêts à l'industrie est en demande à 600 et 602.50. L'augmentation du capital va permettre de donner un large développement aux affaires sociales. Le Crédit lyonnais est un peu au-dessous du prix où nous le laissons hier: on fait 1,115 et 1,108.75. La Banque de dépôts et d'escompte, qui a porté son capital à 25 millions, réalisable par séries de 5 millions, est tenue à 525. Le Crédit parisien est demandé à 510. Le deuxième semestre de 1880 a fourni 6 0/0 de bénéfices, et on dit qu'un profit égal est acquis depuis le commencement de l'année.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient de résumer, dans des tableaux destinés à être soumis aux Chambres, des renseignements sur les résultats obtenus depuis 1872 jusqu'en 1878 par l'application de la loi de recrutement et sur la décomposition des sept contingents appelés sous les armes pendant la même période.

D'après ces tableaux, l'armée compte, sans parler des deux dernières classes incorporées, un million deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze hommes qui ont reçu l'éducation militaire. Si l'on y défalque les non-valeurs (soutiens de famille, réformés, malades), et si l'on y ajoute les engagés volontaires, les gendarmes et d'une façon générale tous ceux qui appartiennent à l'armée active, au-delà de l'âge fixé par la loi, on trouve que les neuf contingents instruits doivent donner un chiffre qui varie entre un million et douze cent mille hommes.

L'ECOLE DES SOUS-OFFICIERS.

Nous complétons aujourd'hui les renseignements que nous avons donnés hier sur l'Ecole de Saint-Maixent :

Les sous-officiers qui n'auront pas satisfait aux épreuves de sortie, seront renvoyés dans leur ancien corps et réintégré dans le grade et l'emploi dont ils étaient pourvus antérieurement. Sauf pour le cas de maladie ayant entraîné une interruption de trente jours au moins, nul ne sera admis à faire une seconde année à l'Ecole. Par dérogation spéciale aux règles qui précèdent, les sous-officiers proposés en 1879 et en 1880 seront reçus à l'Ecole de cette année sans examen préalable. Il sera fait à la fin du cours de 1881 un classement distinct pour les deux promotions.

Les cadres de l'Ecole comprendront :

- 1° Un lieutenant-colonel d'infanterie, directeur;
 - 2° Un chef de bataillon, directeur des études, commandant en second et major du Conseil d'administration de l'Ecole;
 - 3° De capitaines et lieutenants instructeurs chargés de l'instruction militaire, théorique et pratique, de la tenue et de la discipline;
 - 4° De capitaines et lieutenants professeurs chargés des cours, des répétitions et des interrogations;
 - 5° De lieutenants ou sous-lieutenants de cavalerie chargés du cours d'équitation.
- Au total, 24 officiers de différents grades qui seront mis hors cadres.

Le cadre inférieur comprendra des sous-officiers, caporaux et soldats, au nombre de 81, plus un détachement de 22 cavaliers de remonte et de 40 chevaux, commandé par un maréchal-des-logis. L'Ecole sera administrée comme un corps de troupe par un Conseil d'administration de cinq membres. Enfin, il y aura un Conseil de discipline pour prononcer sur les fautes graves contre la discipline, pouvant motiver l'exclusion de l'Ecole. Mais cette peine ne pourra être prononcée que par le ministre de la guerre, d'après l'avis du Conseil de discipline. Telles sont les dispositions essentielles du décret qui va être prochainement publié à l'Officiel.

Le général Farre a décidé que les brigadiers et soldats du train d'artillerie qui sont actuellement armés de la carabine, modèle 1874 ou modèle 1865-1874, recevront, en remplacement de cette arme, le revolver modèle 1873.

Appel

DES TERRITORIAUX DES CLASSES DE 1868 ET 1869.

Les territoriaux des classes de 1868 et 1869 qui n'ont pas été appelés l'an dernier,

seront convoqués et réunis cette année dans les conditions suivantes :

Au printemps. — Première série: du jeudi 3 au jeudi 17 mars pour les hommes gradés, et du samedi 5 au jeudi 17 mars pour les hommes non gradés — 1^{er} et 2^e bataillons des régiments d'infanterie à numéro pair.

2^e série: du vendredi 25 mars au vendredi 8 avril pour les hommes gradés, et du dimanche 27 mars au vendredi 8 avril pour les hommes non gradés — 2^e bataillon des régiments d'infanterie à numéro impair, si la convocation n'a pu avoir lieu à la première série. — Compagnie à numéro impair du génie. — Territoriaux de la classe de 1869 appartenant à la gendarmerie.

A l'automne. — Après la clôture des manœuvres d'automne, à une date qui sera fixée ultérieurement, escadrons à numéros impairs des régiments de cavalerie, batteries non réunies en 1870, compagnies numéros impairs du train d'artillerie et du train des équipages.

A des époques variables. — Les hommes de la classe de 1869 appartenant aux sections territoriales d'administration.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

On nous assure, et nous croyons que ce bruit est fort exact, que la Cour d'appel d'Angers, chambre des mises en accusation, aurait confirmé purement et simplement l'ordonnance de non-lieu que M. le Juge d'instruction de Saumur avait rendue dans la poursuite intentée à M. Feuillant par le Parquet.

M. le Procureur général d'Angers s'était empressé de former opposition à cette ordonnance. La Cour a décidé que c'était à tort, et que, par conséquent, dans la soirée du 13 décembre, M. Feuillant n'avait commis aucun outrage envers M. le Commissaire de police de Saumur.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle à la connaissance de nos concitoyens, qui en saisiront toute l'importance.

Deux citoyens, les sieurs Lambert et Viot, s'étaient mis en société pour l'exploitation de la ville et de la banlieue, afin de vivre gaiement et surtout grassement, sans bourse délier.

Ici, les poules disparaissaient; ailleurs, c'était le vin; chez un autre, du poisson, chez celui-là même depuis fort longtemps, dit-on. Fallait-il du bois pour faire la frites-sée? Vite en excursion dans les vignes, et les échafas pourvoient à ce besoin.

Dimanche, Lambert et Viot s'étaient promis ripaille; dans la journée, sous le prétexte innocent de chercher des escargots et de délivrer les vignes de ces êtres voraces, nos gens s'étaient introduits dans les vignes des Moulins et étudiaient les allées et venues des villageois du canton. Rusés compères, ils avaient flairé dans quelque grappe une bonne nichée de lapins gros et gras à point pour fournir une excellente gibelotte.

La nuit suivante, malgré la clarté de la lune, nos héros escaladent une barrière et se rendent droit au gîte. En un temps et deux mouvements, quatre innocents de la famille des léporides sont logés dans un sac *ad hoc* et ramenés montée du Fort.

Nous laissons à penser quelle fête on rêvait.

Le lendemain, le propriétaire des lapins dépose sa plainte; il interroge ses voisins qui lui rappellent le séjour prolongé dans ces parages de Lambert et Viot, et comme les antécédents de ce dernier ne sont pas faits pour inspirer pleine confiance, nous larrons sont signalés à la police.

Celle-ci fait une descente chez Viot. Avant de toucher le seuil du logis, le nez des agents est agréablement chatouillé par une odeur des plus délicates, telle, nul doute, que Trompette sait en disposer pour son illustre maître. Par l'odeur guidés, les agents vont droit à un vaste fourneau sur lequel cuisait grand train les membres détachés de deux des victimes.

Pas moyen de douter! L'hôte de ces lieux

se trouble et ne peut expliquer la provenance de ce gibier.

Dans l'âtre du foyer, pétillait un feu joyeux alimenté par les échales de vigne. Les bouteilles de vin s'aligeaient sur la table, et les convives en gaieté n'attendaient que le signal du cordon-bleu pour prendre place.

Hélas ! en un clin-d'œil, cette brillante perspective s'est évanouie. La police fait disparaître la casserole, qui va au rang des pièces à conviction, et bientôt on ne hume plus que les dernières vapeurs de la gibelotte. Chacun de se sauver; mais la garde qui veille aux barrières du logis en défend la sortie. La rafle est complète.

Dame Police réclame deux lapins. « J'n'en avons pas », dit la maîtresse de céans. Une perquisition ne se fait pas attendre : maints produits de vols signalés depuis longtemps frappent les regards des policiers. Dans la cave, les pauvres Jean Lapins qui avaient échappé, pour cette fois, au massacre des innocents, se jettent dans les jambes de leurs sauveurs; l'un d'eux, assurément, en aurait perdu son centre de gravité.

Déjà les propriétaires volés ont été appelés pour reconnaître leur bien, et chacun a remporté ce qu'il a pu. Cette razzia a mis sur la trace d'un nombre considérable de vols restés encore inconnus. Les coupables se dénoncent entre eux; un marchand de poissons aurait été volé pour plus de deux cents francs de marchandises prises dans ses sentineaux. Il y a abus de confiance, effraction, etc., etc. Il est probable que l'instruction de ces affaires multiples sera longue et difficile.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin pour décider de passer à la discussion des articles de la proposition de loi de M. Alfred Naquet, tendant au rétablissement du titre VI du Code civil (divorce) :

A voté pour : M. Maillé, seul.
Ont voté contre : MM. Berger, le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland. — M^r Freppel.

N'ont pas pris part au vote : MM. Benoist, Janvier de la Motte.

L'Indépendant de Tours donne aussi le vote des députés d'Indre-et-Loire dans le scrutin sur l'article 1^{er} de la proposition de loi de M. Naquet :

« Ont voté pour : MM. Belle, Joubert et Rivière.

» M. Wilson a voté contre.

» MM. Belle, Joubert et Rivière, qui sont mariés, veulent qu'on rétablisse le divorce.

» M. Wilson qui, au fond, en sa qualité de célibataire invétéré, s'en soucie comme d'une guigne, — ne veut pas qu'on rétablisse le divorce. C'est un malin. »

Le nouveau préfet de Maine-et-Loire, M. Schnerb, a dû arriver hier soir à Angers.

Assises de Maine-et-Loire. — L'audience de lundi dernier a été remplie par une affaire d'infanticide et de suppression d'enfant. La fille Julie Trévert, domestique chez la veuve Coveau, à Blou, canton de Longué, était accusée d'avoir :

1^o Le 13 novembre 1880, à Blou, volontairement donné le mort à son enfant nouveau-né;

2^o Le 13 novembre 1880, à Blou, supprimé l'enfant dont elle était accouchée, avec cette circonstance qu'il est établi que cet enfant a vécu.

L'accusée, Julie Trévert, a été acquittée sur le chef d'accusation d'infanticide. Le verdict du jury a été affirmatif sur le chef de suppression d'enfant, avec circonstances atténuantes. En conséquence, Julie Trévert a été condamnée à deux ans d'emprisonnement.

UNE FORTUNE DE DEUX MILLIONS.

M. Louis-Joseph-Arthur Mangin de Beauvais est décédé à Bois-Bouffran, commune de Fontaines (Seine-et-Marne), laissant une fortune considérable; il était fils de M. Joseph-Augustin Mangin de Beauvais, mort à Concrémiers (Indre), et de M^{me} Elisabeth-Victoire Poussineau de Venduvre, cette dernière issue elle-même du mariage d'un M. de Venduvre avec M^{me} Richard de la Missardière.

Les héritiers de cette belle fortune sont

inconnus; et M^e Lamoureux, notaire à Thouars (Deux-Sèvres), recherche actuellement de toutes parts des renseignements de nature à établir la généalogie.

TOURS.

Mardi matin, vers huit heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans les bureaux de l'Exploitation de l'Administration des chemins de fer de l'Etat, boulevard Heurteloup. Le feu a pris dans les greniers où sont déposées les archives. Immédiatement l'alarme fut donnée et les jeunes recrues de la dernière classe appelée, qui manœuvraient en face des bureaux, s'empresèrent de porter secours. En peu de temps on est parvenu à se rendre maître du feu. Les dégâts sont insignifiants. On ne sait au juste la cause de l'incendie. (Indépendant.)

LE MANS.

Les scandales sacrilèges se multiplient. Dimanche dernier, dit le Journal du Mans, à la messe de midi à la cathédrale, un individu, debout sur l'autel du Crucifix, a pris la parole et s'est mis à interpeller les fidèles. Des agents de police ont arrêté cet individu.

NANTES.

La sécurité se perd partout en République. Jusqu'ici, les attaques contre les personnes n'étaient guère signalées que dans Paris, mais voici que la province est affligée du même mal.

Lundi soir, lisons-nous dans l'Espérance du Peuple de Nantes, M. Mesnard, professeur au Lycée, revenait, vers neuf heures et demie, de faire un cours public à l'École des Sciences. Arrivé dans la rue du Jardin-des-Plantes, un individu, qui se tenait caché, se rua d'un bond sur lui et lui porta en pleine poitrine un coup de poignard. M. Mesnard put en partie esquiver le coup avec son parapluie; l'assassin lui en porta un second sur la tête; l'arme traversa le bord très-épais du chapeau et lui fit au front une légère blessure; voulant alors se dégager de l'étreinte énergique de M. Mesnard, il lui fit une nouvelle blessure à l'avant-bras gauche et prit la fuite; un second individu, qui faisait le guet au coin de la petite rue Saint-Clément, disparut en même temps. — L'assassin était recouvert d'un caban noir dont le capuchon était relevé sur sa tête; il porte toute la barbe. M. Mesnard n'a dû la vie qu'à son énergie et à son sang-froid.

Le tribunal correctionnel de Nantes a rendu son jugement dans les poursuites intentées à l'Espérance du Peuple.

Aux yeux du tribunal, l'article incriminé ne contient aucune des expressions caractéristiques de l'injure et surtout, en présence des attaques de la presse irréligieuse, ne dépasse pas les bornes d'une discussion permise.

En conséquence, M. Martin, rédacteur, et M. Lefevre, gérant de l'Espérance du Peuple, ont été renvoyés, sans dépens, des fins de la plainte du ministère public.

LES SABLES-D'OLONNE.

Voici, d'après le Libéral de la Vendée, la nomenclature définitive des pertes éprouvées par le port des Sables-d'Olonne pendant la tempête du 28 janvier :

11 chaloupes perdues; 51 hommes noyés, 27 veuves; 57 orphelins.

Les noyés étaient tous des hommes dans la force de l'âge et les meilleurs marins du port des Sables. Le plus âgé avait de 40 à 47 ans.

QUESTIONS AGRICOLES.

VIGNE SICILIENNE.

Vitis nocera. — M. Pigeard, propriétaire-viticulteur à Cours-de-Pile, près Bergerac, vient de nouveau d'appeler l'attention des viticulteurs sur les vignes siciliennes dans la Dordogne et la Gironde.

A la nouvelle de l'apparition du nouveau cépage, quelques doutes s'élevèrent à l'endroit de ses mérites peut-être exagérés; cela n'a rien d'étonnant, puisque c'est le sort de tout nouveau-venu en agriculture et la conséquence de la méfiance qu'ont fait naître les promesses, toujours accompagnées

de déceptions, des nombreux guérisseurs du phylloxera! Il faut reconnaître cependant que les plus incrédules n'ont pas été les derniers à tenter l'aventure, comme le prouvent les nombreuses demandes que M. Pigeard a dû ajourner à cette année-ci.

Deux qualités du Vitis nocera, sa prodigieuse fécondité et sa précocité de production, n'ont pu être constatées; mais un fait qui paraît acquis, c'est sa rusticité. En effet, pour que des plants aussi maltraités par la longue traversée à laquelle ils ont été soumis aient réussi comme ils l'ont fait, il faut que ce cépage ait une puissance végétative qu'on ne retrouve pas dans ses congénères. De ce fait à la certitude qu'il résistera au phylloxera, certainement il y a loin; mais c'est une présomption faite pour encourager de nouveaux essais.

M. E. de Lenthilac, dans une séance du Comité central du phylloxera, a, au nom de M. Pigeard, fait la proposition de mettre un certain nombre de plants de nocera à la disposition de l'administration, afin que des expériences fussent faites dans nos établissements départementaux, notamment dans la pépinière des vignes américaines créées au port Sainte-Foy. Tous nos viticulteurs déploreront, sans doute, qu'on n'ait donné aucune suite à cette proposition. Quand on a devant soi un ennemi aussi redoutable que le phylloxera, on ne doit négliger aucun moyen de le combattre.

(Journal des Campagnes.) P. VERNAUD.

CONSEILS ET RECETTES.

Il arrive assez fréquemment que les chevaux attelés à des charrettes ou à des tombereaux pesamment chargés sont blessés par les brancards s'ils viennent à tomber.

Il y a de nombreux exemples de chevaux ayant eu des reins ou des jambes cassés de cette façon. Il existe cependant un moyen bien simple de remédier à cela, c'est de munir les charrettes et les tombereaux d'une jambe de force qui s'approche du sol de 15 à 20 centimètres, de façon que si le cheval s'abat, elle supporte la charge de l'avant et l'empêche de tomber sur le cheval.

Un grand nombre d'industriels et d'entrepreneurs de transports ont déjà adopté ce système et s'en trouvent très-bien. La Société protectrice des animaux a invité le préfet de police à le rendre obligatoire à Paris.

Le Journal de la Vigne recommande un moyen bien simple de reconnaître si la couleur du vin est naturelle, et, par conséquent, s'il a été falsifié.

Imbibez une petite éponge du vin que vous voulez éprouver, et posez-la sur une assiette couverte de quelques millimètres d'eau. Si le vin est naturel, l'eau de l'assiette mettra d'un quart d'heure à une demi-heure pour rougir; si, au contraire, la couleur du vin n'est pas naturelle, l'eau se colorera presque immédiatement.

Faits divers.

Une épouvantable bourrasque s'est abattue mardi sur la ville de Tourcoing.

La violence du vent était telle que les échafaudages de l'Hôtel-de-Ville actuellement en construction ont été renversés; une femme qui passait en ce moment a été écrasée.

On annonce la mort, dans l'Ardèche, à Saint-Jean-le-Centenier, d'un centenaire nommé Mazoyer, qui a rempli pendant soixante-quinze ans les fonctions de conseiller municipal de sa commune.

M. Mazoyer avait cent un ans. Il s'est éteint lentement, sans souffrances, entouré de ses fils et arrière-petits-enfants.

Le gouvernement vient de nommer officier d'Académie M. Barelli, médecin au lycée de Nice.

C'est très-flatteur pour M. Barelli. Malheureusement, il ne pourra profiter de la munificence gouvernementale, ou qu'il est mort depuis six mois.

Après les candidatures mortes, voilà les décorations mortes.

Un chien terre-neuve vient d'accomplir, près de Lyon, un acte de sauvetage qui prouve une fois de plus l'intelligence et le dévouement de la race canine.

Le jeune Bourreaux, âgé de onze ans, se rendant à Lissieux, s'était engagé, pour arriver à la route, sur une passerelle dite Moulin-des-Nuelles. Il fallait traverser une petite rivière, la Brévonne; la rivière ayant été grossie par la fonte des neiges, la passerelle se trouvait en partie inondée.

Le jeune Bourreaux veut néanmoins traverser la distance qui le sépare de la terre ferme; mais, heurté par le chien, il tombe dans la rivière, profonde en cet endroit de 4 mètres 50. Il ne sait pas nager et perd pied; le courant l'entraîne et il va infailliblement se noyer.

Mais le terre-neuve a compris le péril dont il est la cause involontaire. Il se jette à l'eau, s'approche de l'enfant, essaie de le saisir par la tête; il ne prend tout d'abord que sa casquette, qu'il apporte au bord de la rivière. Il se rejette à l'eau, et, pour accomplir son sauvetage sans blesser l'enfant, tandis que celui-ci le tient par ses longs poils, il le pousse avec le museau, nage vigoureusement et finit par ramener sain et sauf le jeune naufragé au rivage.

Savez-vous quelle est la ville de France dont les habitants sont le plus altérés?

Les buveurs de vin sont généralement assez sobres, seuls les habitants de Chambéry en consomment en moyenne 275 litres par tête. Les buveurs de bière arrivent en seconde ligne; à Arras, ils en absorbent 340 litres environ. La pomme appartient de droit au habitants de Saint-Lô qui boivent 414 litres de cidre par tête et par an. Ces gens-là doivent manger des harengs saurés depuis la Circoncision jusqu'à la Saint-Sylvestre.

N'ACHETEZ RIEN
sans réclamer de vos Fournisseurs des
COUPONS COMMERCIAUX
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN ET C^{ie}, 18, rue Beaufort.

COMMERÇANTS GÉNÈS momentanément, mais solvables, se procureront AVANCES sur simple signature. Ecrire franco, avec timbre pour réponse, à M. Marius REX, 3, rue des Palanques, 3, Bordeaux.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

PLUS DE TÊTES CHAUVES. (Voir aux annonces.)

Marché de Saumur du 5 février.

Blé semence (l ^{re})	—	Huile de noix	50	110	—
Blé nouv. (l ^{re})	21	Huile chenev.	50	—	—
Froment (l ^{re})	21	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy.	21	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	90	—
Orge	65	— Luzerne	780	90	—
Avoine h. bar.	50	Paille	—	50	—
Fèves	75	Amandes . . .	50	—	—
Pois blancs . . .	80	Cire jaune . .	50	190	—
— rouges	80	Chanvres 1 ^{re}	—	—	—
Colza	65	— qualité (50 k. 500)	44	—	—
Chenevis	50	— 2 ^e	—	40	—
Farine, culas.	157	— 3 ^e	—	37	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1880, 1 ^{re} qualité	225 à 250
Id. 1880, 2 ^e	Id. 150 à
Ordin., envir. de Saumur 1880, 1 ^{re}	Id. 115 à
Id. 1880, 2 ^e	Id. 105 à
Saint-Léger et environs 1880, 1 ^{re}	Id. 190 à
Id. 1880, 2 ^e	Id. 110 à
Le Puy-N.-D. et environs 1880, 1 ^{re}	Id. 100 à
Id. 1880, 2 ^e	Id. 90 à
La Vienne, 1880	80 à
ROUGES (2 hect. 30).	
Soulay et environs, 1880	— à
Id. 1880	— à
Champigny, 1880	— à
Id. 1880	— à
Id. 1880	— à
Id. 1880	— à
Yarrains, 1880	150 à
Yarrains, 1880	140 à
Bourguell, 1880	160 à
Id. 1880	150 à
Id. 1880	— à
Id. 1880	— à
Restigné 1880	150 à
Id. 1880	— à
Chinon, 1880	150 à
Id. 1880	140 à
Id. 1880	— à
Id. 1880	— à

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,
 rendue sans médecine, sans purges et sans frais,
 par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et canéise — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau,

les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 34 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynacqas (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Comparaet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625: — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus

terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel

L'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
 Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES	
	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	
8 15 —		11 h. 55 matin.
11 25 —	7 40 soir.	
1 17 soir.	4 51 —	
4 55 —		9 10 soir.
7 50 —	11 48 —	

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES	
	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.
12 15 soir.	3 50 —	4 28 —
6 45 —	10 47 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers).
8 — 56 — — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — — soir.
3 — 32 — — — express.
7 — 15 — — — omnibus.
10 — 37 — — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — — omnibus.
9 — 40 — — — express.
12 — 40 — — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
10 — 28 — — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 FÉVRIER 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	84 05	»	05	Crédit Foncier colonial	635	»	»	C. gén. Transatlantique	562 50	»	1 25
3 % amortissable	85 65	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1610	5	»	Canal de Suez	1530	»	10
4 1/2 %	117	»	»	Obligations foncières 1877.	360	»	1	Société autrichienne	605	»	10
5 %	119 35	»	»	Obligations communales 1879.	460	»	1				
Obligations du Trésor	513	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	461	2	1	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor nouvelles	514	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	750	»	»	Est	388	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238	»	1	Crédit mobilier	705	23	75	Midi	389 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	845	7	50	Nord	392	»	»
— 1865, 4 %	518 50	»	1 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1572 50	2	50	Orléans	389 50	»	»
— 1869, 3 %	399	»	50	Midi	1170	5	1	Ouest	389	»	»
— 1871, 3 %	395	»	»	Nord	1720	»	13 75	Paris-Lyon-Méditerranée	389 50	»	»
— 1875, 4 %	519	»	3	Orléans	1345	»	5	Paris (Grande-Ceinture)	390	»	»
— 1876, 4 %	519	»	3	Ouest	868 75	1	25	Paris-Bourbonnais	396	»	»
Banque de France	3900	»	20	Compagnie parisienne du Gaz	1600	15	»	Canal de Suez	578	»	»
Comptoir d'escompte	1625	»	5								

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, Le dimanche 20 février 1881, à midi précis, A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUSAS.

GRAND ET VASTE TERRAIN EN JARDIN

AVEC MAISON DE MAÎTRE Servitudes et dépendances, MAISON DE JARDINIER; Le tout clos de murs, situé à Saumur, place du Chardonnet, et porté au plan cadastral sous les numéros 31, 32, 33, 34, 35 et 34, section G, pour une contenance totale de 1 hectare 30 ares 92 centiares. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, LES IMMEUBLES Ci-après désignés, Appartenant à M^{me} veuve Viau et ses enfants.

1. Une cave en roc avec servitudes et jardin, d'une contenance de 11 ares, clos de murs, porté au cadastre sous les numéros 357, 359, 359, section B.
2. Trente-trois ares de vigne, au Champ-du-Four, commune de Saumur.
3. Et 16 ares 50 centiares de vigne, à l'Eheupin, commune de Saumur, joignant au midi MM. Pivron et Volant, au nord M. Lorrain. S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e MÉHOUSAS, notaire. (78)

OFFICE D'HUISSIER A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M^e CHALET, huissier à Gennez, titulaire dudit office, soit à M^e BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE Propre à la selle et à la voiture. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Pour excès de nombre, Avec toute garantie. UNE EXCELLENTE PONETTE Baie, quatre ans, 1 mètre 55, Se monte et s'attelle. Bonne trotteuse, douce et vigoureuse. S'adresser au château de Lamotte, à Saint-Lambert-des-Levés. (43)

A VENDRE

UN CHARIOT SUSPENDU Une Américaine et un Dogkart. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires, affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un représentant dans toutes les localités, petites ou grandes. — S'adresser à M. le Directeur de la Maison du CRÉDIT PARISIEN, avenue du Calvaire, 75, à Valence (Drôme).

Joindre 0,60 cent. pour recevoir toutes les pièces utiles pour la représentation. — A la première opération il sera tenu compte des 0,60 cent.

UN FR. PAR AN
 Journal financier indispensable aux Capitalistes et Rentiers. Donne tous les Tirages. ADRESSÉ GRATIS pendant 3 mois sur demande AU DIRECTEUR 67, rue St-Lazare, Paris

LA PROTECTION DE L'ÉPARGNE

EN PURIFIANT LE SANG les PILULES DÉPURATIVES de GOLVIN ont efficacité dans toutes les maladies. Elles sont en outre le préservatif le plus sûr des nombreuses affections de l'hiver: Bronchites, Phthisie, Congestions, Asthme, Rhumatismes, Goutte, etc. — Sur chaque pilule est imprimé le nom GOLVIN. — Toute boîte ne portant pas le nom GOLVIN sur l'étiquette et sur la bande noire et blanche l'attention devra être considérée comme une contrefaçon dangereuse et refusée par les malades faisant usage de ce précieux médicament. — Chaque boîte contiendra, comme par le passé, le Moteur d'Emploi en 4 langues portant la signature GOLVIN revêtue du timbre de garantie de l'Etat français. 25 la boîte, y compris son livre: Nouveau Guide de la Santé. — DANS TOUTES LES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

Avec l'ARGENT DIALYSÉ BOSCO on peut argenter chez soi, avec facilité et économie, couverts, flambeaux, lampes, etc. — Sur chaque pilule est imprimé le nom BOSCO. — Toute boîte ne portant pas le nom BOSCO sur l'étiquette et sur la bande noire et blanche l'attention devra être considérée comme une contrefaçon dangereuse et refusée par les malades faisant usage de ce précieux médicament. — Chaque boîte contiendra, comme par le passé, le Moteur d'Emploi en 4 langues portant la signature BOSCO revêtue du timbre de garantie de l'Etat français. 25 la boîte, y compris son livre: Nouveau Guide de la Santé. — DANS TOUTES LES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESSION, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 FRANCS d'acquisition

Pour un achat au-dessus de CENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 100 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8. 25 fr. payables 5 fr. par mois.

En préparation: L'ART NATIONAL par H. DU CLUZOU. 2 vol. gr. in-8. illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 300 bois dans le texte.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques Gravures

POUR 0,75

En timbres-poste, On recevra franco, dans toute la France, à domicile, le **Couteau de poche** le plus élégant. BEAUREGARD, 47, rue Vacon, Marseille. (92)

LA RENTE MUTUELLE

Banque de Dépôts et de Crédit SOCIÉTÉ ANONYME Capital: 11,300,000 francs Paris, 67, rue Saint-Lazare, 67, Paris

PLACEMENT POPULAIRE OBLIGATIONS 5 % net d'impôt Intérêts trimestriels payables les 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 1^{er} octobre

Remboursement progressif, garanti par dépôts de Rentes Françaises dont les intérêts sont capitalisés. Ce remboursement pourra également être assuré par des CONTRATS PASSÉS AVEC DES COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE FONCTIONNANT SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT OU D'AUTRES SOCIÉTÉS DE CAPITALISATION. (Extrait des Statuts, art. 25.)

Les Obligations, jouissance 1^{er} octobre 1880 sont délivrées sans frais, au prix de CENT fr. à la caisse de la Rente Mutuelle.

Adresser les demandes et les fonds à Paris au Siège Social, 67, rue St-Lazare. dans les départements: Chez tous les Banquiers, Receveurs de Rentes et Agents correspondants.

16 PAGES DE TEXTE

PAR AN 50 CENTIMES

LE CRÉDIT PARISIEN

Journal Financier, indispensable à tous les Porteurs de Titres DÉFENSEUR DES INTÉRÊTS FRANÇAIS Combat les Emprunts Étrangers et funestes à la France. Les Abonnements sont reçus sans frais, 30, Avenue de l'Opéra, Paris. ET DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE DE FRANCE

PLUS DE TÊTES CHAUVES

MAU MALLERON, seul inventeur (Brevet des Brevets de fabrication) — Hautes Récompenses, 44 Médailles (20 en Or). — Traitement spécial du cuir chevelu, arrêt immédiat de la chute des cheveux, repousse certaine à tout âge (forfait). **AVIS AUX DAMES:** Conservation et croissance de leur chevelure, même à la suite de couches. **GRATIS** renseignements et preuves. F. MALLERON, chimiste, r. de Rivoli, 85. — **AVIS IMPORTANT.** Une dame appliquée à son cabinet un procédé chimique inoffensif qui enlève immédiatement tous poils et duvets si disgracieux des dames; ou ne paie qu'après succès. — On peut appliquer soi-même. Notice n° 1. — Pas de Succursale à Paris.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur, Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris, 20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

Saumur, imprimerie de P. GODET.